LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Jeudi 14 Mars 1918
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-80. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
43e ANNEE — 10 cent. — No 15.012

Les Républicains s'organisent

Il faut que les républicains s'organisent pour lutter contre le péril chaque jour grandissant des menées réactionnaires. Nous l'avons dit déjà, notamment il y a huit jours en un article consacré à la création de la Ligue républicaine d'action nationale et sociale. Mais il n'est pas inutile de revenir là-dessus et d'y insister car l'audace outrageante des adversaires de la République et de la démocratie ne fait que sévir de plus belle : la question reste donc plus que jamais d'actualité.

On a demandé l'autre jour à la Chambre si les républicains voulaient combattre ces menées réactionnaires par le rétablissement de la censure politique. Mais les républicains, du moins les républicains dignes de ce nom, ne songent aucunement à faire appel pour se défendre, ou plutôt pour défendre le régime, aux foudres des censeurs. Ils ne doivent avoir et ils n'ont en effet qu'une pensée : celle de répondre au grand jour par une action de défense démocratique à l'action nationalo-royaliste. Ils ne réclament même pas le droit de donner l'injure pour réplique à l'injure et la calomnie pour réplique à la calomnie, ces procédés de polémique misérable n'étant ni dans leurs traditions ni dans leurs goûts. Ce qu'ils veulent, ce qu'ils ont le droit de vouloir d'une volonté nette et vigoureuse, c'est ne pas baisser pavillon devant les clameurs des forcenés qui, en dépit de l'union sacrée, ou plutôt sous le couvert de l'union sacrée, se déchaînent avec une fureur chaque jour plus insolente contre la République et contre les républicains.

A la suite de la réunion de Paris, des réunions du même ordre ont eu lieu dans diverses régions et partout le même cri d'alarme a été poussé. Notre Provence si ardemment républicaine ne pouvait pas se tenir à l'écart d'un tel mouvement : elle y est entrée tout de suite. Et nous sommes heureux de constater qu'à Marseille ainsi que dans la région des organisations se forment, réalisant dans leur sein l'union de tous les partis de gauche, jusques et y compris les socialistes unifiés qui s'affirment aujourd'hui au premier rang dans la bataille pour la défense de la République.

S'il n'avait dépendu que de nous, il n'y aurait pas eu de politique pendant la guerre et l'on sait de reste que les républicains ont poussé jusqu'à l'extrême leur scrupuleux respect de l'union sacrée. Mais les nationalo-royalistes ont mis à profit cette loyauté républicaine pour recommencer leurs abominables campagnes de jadis contre le régime. La politique réactionnaire a repris la lutte contre la démocratie. Il est trop aisé de comprendre que la démocratie se suiciderait si elle demeurait indifférente ou inerte en face de pareils assauts.

CAMILLE FERDY.

La Question de la Paix

L'opinion des socialistes anglais

Londres, 13 Mars.

M. Barnes, représentant du parti travailliste dans le Cabinet de guerre, interviewé aujourd'hui a dit qu'il considère « le mémorandum sur les buts de guerre », adopté l'autre jour à Londres, par la Conférence travailliste et socialiste interalliée, comme un document de grande importance, largement conçu, et de nature à grandir le prestige du parti du travail aux yeux du monde.

Il ne voit que peu de divergence sur les points essentiels et sur les propositions d'intérêt pratique entre le mémorandum et la déclaration officielle des buts de guerre, faite aux Trade-Unions par le premier ministre.

Les divergences portent principalement sur des points de détail, dans les propositions relatives à la garantie future de la paix.

Parlant de la Ligue des Nations, M. Barnes a dit qu'il est cordialement heureux que le mémorandum ait placé la Ligue des Nations au premier plan des moyens à prévenir les guerres futures. Toutefois, le document aurait pu être plus clair, en ce qui concerne la création d'une force nécessaire à la sanction des décrets de la Ligue, il faut que la Ligue soit à même d'user de boycott économique, ou de s'appuyer sur une force internationale pour maintenir la paix. Il est heureux de noter l'insistance apportée à la restitution et à la préparation, pour ce qui concerne la Belgique, et à l'exigence d'une réparation pour les maux infligés aux nations des flottes marchandes, et aux autres civils.

Ce qui a été dit au sujet de l'Alsace-Lorraine lui paraît plutôt d'un intérêt légal et technique ; mais il se félicite que les déclarations à ce sujet réalisent un principe de solidarité saisissant entre nous et nos alliés français, et reconnaissant à la nation française le droit d'annuler le résultat des conquêtes brutales de 1871.

M. Barnes ne se déclare pas en faveur de la guerre économique après la guerre, mais il est partisan d'une offensive économique pendant la guerre. Il pense qu'on pourrait émettre beaucoup d'arguments en faveur d'une conférence internationale, si tous les partis travaillistes pouvaient se mettre d'accord sur les buts de guerre, et si on pouvait être assuré que les délégués ennemis seraient les représentants des peuples des pays ennemis.

PROPOS DE GUERRE

Et après ?...

Cependant qu'on retirait des décombres les victimes du dernier raid sur Paris, M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal, flétrissait une fois de plus les « lâches attentats ».

Cet honorable magistrat a raison : les Allemands sont des bandits, des assassins, des brutes, des sauvages et tous les qualificatifs qu'il vous plaira de leur donner si vous en trouvez encore qui ne soient pas trop usés. Et puis après ?

Voilà bientôt quatre ans que nous protestons sur tous les modes, sur tous les tons, en prose et en vers. A quoi cela nous avance-t-il ?... Nous avons pris le ciel et la terre à témoin de notre bonne foi, de notre loyauté, de notre chevalerie. Cela nous a-t-il valu une bombe de moins ?

Sentimentaux incurables, nous avons la candeur ou la sottise de croire quand même à l'efficacité des déclamations... Les Boches nous massacrent méthodiquement, nous rédigeons des manifestes !

Ah ! si nous n'avions pas ce qu'il faut pour leur répondre... Mais nous possédons, les Anglais et nous, une aviation qu'on dit supérieure ; que ne nous en servons-nous de la même façon qu'ils se servent de la leur ?...

Oui, je sais, les lois de la guerre, les conventions internationales, l'honneur français, les femmes et les enfants qu'il ne faut pas tuer... Mais que Messieurs les assassins commencent !

Nous allons bombarder les villes allemandes. Nous jetons nos bombes sur les voies ferrées, les « nœuds de communications », les aérodromes, les gazomètres, que sais-je encore. Jeu de dupes ! Eux arrosent de fer les populations françaises, anglaises, italiennes. Leurs expéditions aériennes se succèdent avec la rapidité du marteau frappant l'enclume... Le massacre des innocents continue.

Quant au monde civilisé, aux neutres, au jeune et au vieux Dieu, ils s'en fichent ! C'est la guerre. La guerre à la prussienne, mais la guerre... On n'a jamais dit que la guerre fut un quadrille ou un cotillon.

Si jamais Marchal s'en va à nouveau survoler Berlin, parions qu'il jettera encore des prospectus.

ANDRE NEGIS.

Les Restrictions

La vente des stocks de biscuits

Paris, 13 Mars.

Conformément à la décision de M. Boret, les stocks de biscuits existant dans les biscuiteries des départements seront vendus au public dans les mairies des lieux de production les 16, 21, 23, 28 et 30 mars ; 4, 6 et 7 avril, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, sauf modifications qui seraient portées à la connaissance du public dans les départements, par la presse locale.

Ces ventes, qui auront un caractère de solidarité sociale, se feront au profit des œuvres d'assistance aux blessés, aux prisonniers de guerre ou aux œuvres subventionnées par le secours national.

Les autos ne doivent pas servir pour aller au théâtre

Paris, 13 Mars.

Il a été prescrit à tous les chefs de services dépendant du ministère de l'Armement de ne plus délivrer aucun bon d'essence et de ne donner avis favorable à aucune demande d'autorisation de circuler présentée par un certain nombre de personnes dont les voitures automobiles avaient été vues stationnant devant des théâtres ou des établissements de plaisir, et qui avaient obtenu de l'essence à titre de fournisseurs de l'armée.

1.320e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 13 Mars.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord-ouest de Reims, les Allemands ont tenté, dans la région de Loivre, un coup de main qui a complètement échoué.

En Champagne, à la suite d'un bombardement violent de la région des Monts, les Allemands ont dirigé une attaque sur nos positions à l'ouest de Vaudesincourt.

Après un vif combat, nos troupes ont rejeté l'ennemi de quelques éléments avancés où il avait pris pied, en lui infligeant des pertes sérieuses.

Assez grande activité des deux artilleries sur la rive gauche de la Meuse.

Nuit calme sur le reste du front.

LA GUERRE

Des attaques ennemies sont repoussées en Champagne

L'artillerie est active sur la rive gauche de la Meuse au sud-ouest de Cambrai et dans les Flandres

Berne, 13 Mars.

Dans une conférence faite à Vienne, M. Havenstein, directeur de la Banque d'Empire d'Allemagne, a déclaré que l'indemnité de guerre était prévue par l'Allemagne comme un moyen de procéder à son relèvement économique.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 13 Mars.

La guerre de sauvages qu'un ennemi sans foi porte à l'arrière et dont Paris et Londres sont actuellement les objectifs directs ne ralentit pas l'activité sur le front. Si les opérations militaires de grande envergure, depuis longtemps annoncées, se font attendre, il n'en faut pas conclure que les adversaires demeurent inactifs. D'un côté comme de l'autre, les préparatifs sont poussés fébrilement, toujours élargis ou augmentés.

Durant ce temps, l'artillerie continue sa besogne et l'aviation se dépense sans compter. Il ne faut pas se laisser énerver par cette attente ni décourager par les incursions criminelles des Allemands sur nos villes. Seulement, il faut prendre ses mesures pour diminuer, autant que possible, le danger des bombardements pour la population et, d'autre part, pour mettre le maximum de chances de notre côté au jour où se jouera la partie suprême.

Nous avons beaucoup trop parlé de la paix qui est impossible. Il ne faut songer qu'à la guerre à laquelle nous sommes condamnés par le militarisme prussien.

MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

13 Mars.

Un détachement ennemi qui tentait, cette nuit, d'aborder nos lignes, vers La Vacquerie, a été dispersé par nos feux.

Un coup de main, effectué avec succès au nord de Lens, nous a permis de ramener des prisonniers.

Au sud d'Armentières, un de nos postes a été attaqué à la suite d'un violent bombardement par un fort détachement ennemi.

Quelques-uns de nos hommes ont disparu.

Activité de l'artillerie, hier soir, au sud-ouest de Cambrai et en face de Loos, et, cette nuit, dans le secteur de Messines et à Passchendaele.

L'Intervention du Japon

Les calculs de l'Allemagne

La Haye, 13 Mars.

La *Gazette de Voss* écrit :

L'Allemagne a affaibli et disloqué la Russie à un tel point que le Japon modifie entièrement son ancienne politique et qu'au lieu de tourner ses regards vers le Sud, il les tourne vers l'Ouest qui est la ligne de moindre résistance. Comme conséquence, les différends entre le Japon et les Etats-Unis ont disparu. L'alliance anglo-japonaise a été cimentée, la sécurité de l'Angleterre dans l'Inde s'est trouvée renforcée, et il en est de même pour les possessions coloniales voisines de l'Australie et les possessions coloniales hollandaises et françaises du sud-est de l'Asie.

Grâce à la politique allemande en Russie, il n'y a plus pour le Japon de raisons de chercher un appui du côté de l'Allemagne. D'autre part, non seulement l'Allemagne a joué le jeu de l'Angleterre en Amérique, mais elle a encore augmenté la gratitude de la Hollande envers l'Angleterre, alors que le jeu de l'Allemagne aurait dû être de s'assurer la gratitude de la Hollande en garantissant à celle-ci ses possessions dans l'est de l'Asie. Au contraire, l'Allemagne a cimenté l'alliance anglo-américaine et délivré les colonies hollandaises de la pression japonaise vers le Sud, en ouvrant la Russie à l'entreprise japonaise. Le résultat général est que l'Allemagne se retrouve sans ami dans le monde pendant que l'Angleterre rit sous cape.

Les intrigues allemandes en Chine

Londres, 13 Mars.

On mande de Tsien-Tsin, le 9 mars, au Daily Mail :

Six Chinois, arrêtés à Moukden, passeront en Conseil de guerre pour avoir dévoilé aux maximalistes des secrets militaires relatifs aux provinces mandchoues.

Plusieurs Allemands, porteurs de passeports délivrés à Irkoutsk, ont été arrêtés, alors qu'ils voyageaient vers Vladivostok, par les fonctionnaires chinois qui sont chargés de la surveillance à Kharbine.

Le 15e Raid aérien sur Paris

Les récompenses aux victimes du devoir

Paris, 13 Mars.

Ce matin, le général Mordacq s'est rendu dans les hôpitaux auprès des victimes du dernier raid. Il a remis au nom du président du Conseil la croix de la Légion d'honneur au docteur Milhit, médecin chef d'un hôpital ; la Croix de guerre avec palme à M. Pierre Mathis, directeur d'un hôpital, ainsi qu'à quelques infirmières blessées au cours du bombardement, alors qu'elles accomplissaient avec le plus grand dévouement leur service au chevet des malades.

Paris, 13 Mars.

Le gouvernement a décerné la croix de la Légion d'honneur à l'interne Edmond David, mort de ses blessures au chevet des malades, et la Croix de guerre avec palme à Mme Le Trocquer, née Butet, et à Mme Marie Dantec, infirmières, héroïquement tombées dans l'accomplissement de leur devoir victimes du dernier raid.

Paris aura le régime des villes du front

Paris, 13 Mars.

Des renseignements que nous avons recueillis, dit le *Petit Journal*, il résulte que le Conseil municipal sera saisi d'une proposition disant que la ville de Paris étant bombardée comme une ville du front, il y avait lieu de lui appliquer les coutumes nécessitées par les circonstances, notamment la cessation de toute vie commerciale, industrielle ou de plaisir à 8 heures du soir.

Ceci paraît comporter la fermeture des théâtres, cinémas et cafés.

Certains théâtres ont déjà décidé de ne plus donner de représentations nocturnes. On demandera la suppression de tout mouvement de voitures sur la voie publique pendant la durée du raid. Des accidents se sont en effet produits au détriment du service des pompiers entre voitures transportant des promeneurs et des voitures du service de secours.

L'interdiction des sirènes d'usine sera également proposée ; les sirènes étant un moyen d'annoncer l'alerte, ne doivent être utilisées que pour cette nécessité.

D'autre part, étant donnée la panique qui s'est produite dans une gare du Métro, plusieurs conseillers vont proposer :

1° De fixer le nombre de personnes qui peuvent pénétrer dans les différents stations du Métropolitain classées à titre d'abris ;

2° D'organiser dans chaque station métropolitaine un service d'ordre suffisant qui fera respecter dans l'intérêt de tous les différentes consignes.

La catastrophe du Métropolitain

Paris, 13 Mars.

Le Parquet de la Seine a chargé M. Morand d'ouvrir une instruction sur la catastrophe dont parle le communiqué, et qui se produisit au cours du raid d'avant-hier, par suite d'une panique à l'entrée d'un refuge du Métropolitain.

Le magistrat s'est aussitôt rendu sur place pour procéder à des constatations. Il s'est ensuite transporté au lieu où sont exposés les corps des victimes.

Les 66 morts comprennent 7 hommes, 29 femmes et 30 enfants.

M. Morand a désigné des experts pour examiner le théâtre de la catastrophe et déterminer exactement les circonstances dans lesquelles elle s'était produite. Il a commis, en outre, les docteurs Socquet, Vibert et Dervieux à l'effet de procéder aux constatations médico-légales et d'examiner les blessés.

Paris, 13 Mars.

L'*Intransigeant* donne les détails suivants sur l'accident qui s'est produit dans une station-abri du Métropolitain, au cours du dernier raid :

« A 9 heures 45, alors qu'aucune bombe n'était tombée dans les environs, une panique se produisit. De tous côtés, des femmes, des enfants, des hommes arrivèrent devant la cage du Métropolitain. Il y eut plus de mille personnes qui se bousculèrent pour chercher à gagner la voûte. Les « trois » gardiens, qui étaient chargés du service d'ordre, furent débordés.

Au bas de l'escalier, devant les portes d'entrée, les premières personnes avaient pu passer, mais bientôt sous la poussée, des femmes et des enfants tombèrent ; leur chute en amena d'autres et ce fut une cohue effrayante qui dura près d'une heure et pendant laquelle des scènes regrettables se déroulèrent. Les portes d'accès qui sont disposées pour s'ouvrir facilement en cas de panique venant de l'intérieur se sont sans doute fermées par la pression de la foule venant de l'extérieur.

Les vitres furent cassées, les portes enfoncées, la rampe qui se trouve au milieu de l'escalier a été tordue. Sous la voûte, tout était calme pendant ce temps. Le chef de gare a pu venir voir ce qui se passait et descendre en hâte pour téléphoner ce qu'il n'aurait pas pu faire s'il y avait eu une panique également à l'intérieur.

Quelles sont les causes de cette panique ? Il est difficile de le préciser. Dans le quartier, les personnes interrogées disent que les explosions de bombes n'ont eu lieu qu'après l'accident et que ce n'est pas l'explosion des torpilles qui a amené la panique.

Le 103e Raid aérien sur l'Angleterre

Londres, 13 Mars.

Communiqué du commandant en chef des forces métropolitaines :

« Tard, dans la soirée, un ou deux aéronefs ennemis ont attaqué la côte du Yorkshire. Quelques bombes seraient tombées à peu de distance à l'intérieur des terres. On ne signale encore ni victimes ni dégâts. Le raid continue. »

Londres, 13 Mars.

On publie le communiqué suivant du commandant des forces métropolitaines :

Les derniers rapports qui ont été reçus indiquent que trois dirigeables ennemis ont franchi la côte du Yorkshire cette nuit entre 20 h. 30 et 22 heures.

Un seul de ceux-ci s'est aventuré à approcher d'une localité défendue Hull sur laquelle quatre bombes ont été jetées. Une maison a été démolie et une femme est morte de peur.

Les deux autres dirigeables ont erré pendant quelques heures au-dessus des régions écartées de la campagne, volant à de grandes altitudes et déchargeant leurs bombes en pleine campagne avant de prendre le chemin du retour vers la mer.

La Capitulation russe

Le congrès de Moscou

Pétrograde, 13 Mars.

Le Congrès de Moscou, pour l'acceptation ou le refus des conditions de paix de l'Austro-Allemagne a renvoyé sa séance à demain.

Trotsky est resté à Pétrograde, il ne prendra pas part au Congrès.

Le télégramme de M. Wilson assurant le Congrès de sa sympathie produit une vive impression et peut contrarier la manœuvre des partisans de la paix.

Le message du président Wilson

New-York, 13 Mars.

Les journaux discutent longuement l'envoi d'un message de M. Wilson aux Soviets. Bien que les milieux officiels s'abstiennent d'interpréter les raisons pour lesquelles M. Wilson a décidé d'envoyer le message, les journaux semblent s'accorder sur ce point qu'un des buts principaux du président est de contrecarrer la tentative des Allemands pour amener le peuple russe à croire que le projet d'intervention japonaise en Sibérie, implique un démembrement du territoire russe par le Japon.

Les milieux officiels de Washington en effet, n'ont aucun doute que des agents allemands répandent en Russie des bruits d'après lesquels le Japon se propose de saisir le territoire de la Sibérie et de le conserver de façon permanente.

Les journaux attachent une grande importance au passage du message promettant que les Etats-Unis soutiendront le peuple russe pour lui assurer sa souveraineté et son indépendance complètes ainsi que la restauration de la Russie au rang de grande puissance.

Certains journaux envisagent en outre le message cordial du président Wilson aux Soviets de Moscou comme un avertissement donné au monde que M. Wilson considère encore la Russie comme un co-belligérant des Etats-Unis et des autres nations engagées dans les efforts qui tendent à mettre fin aux méthodes autocratiques allemandes.

M. Wilson, dès le début de la débâcle russe, a insisté pour que le peuple russe sache bien que le gouvernement des Etats-Unis était sympathique à ses débuts démocratiques, que le chaos russe ne changerait pas les sentiments des Etats-Unis. Le message de M. Wilson est l'exemple le plus frappant de son attitude à l'égard de la Russie démoralisée, divisée. Il rappelle au Congrès des Soviets le danger de l'invasion allemande et suggère au peuple russe de concentrer son énergie contre les envahisseurs allemands.

D'autres journaux voient dans le message du président Wilson un effort pour induire les ouvriers russes à renverser Lenine et à demander aide aux Alliés. La position de Lenine est précaire. Le triumvirat Lenine-Trotsky-Krylenko tombe en morceaux. La politique de Lenine n'a amené ni la paix ni du pain. Tous les journaux s'accordent à dire que le message produira de l'effet sur le Congrès des Soviets et qu'il devrait renforcer la position de ceux qui s'opposent à la ratification du traité de paix avec l'Allemagne, peut-être même renverser éventuellement Lenine.

Pour mettre fin à la guerre civile

Zurich, 13 Mars.

On mande de Pétrograde que le Comité d'action des Soviets aurait décidé de mettre fin à la guerre civile dans le pays en tendant la main à l'Ukraine ainsi qu'aux cosaques d'Alexeieff. Une délégation spéciale se rendra à cet effet à Novotcherkask.

L'anniversaire de la Révolution

Pétrograde, 13 Mars:

Le travail est suspendu aujourd'hui dans les administrations, les usines, les imprimeries. Les tramways sont arrêtés à l'occasion de l'anniversaire de la révolution. Il n'y a eu aucune manifestation publique.

La Courlande réclame son annexion à l'Allemagne

Bâle, 13 Mars.

Les journaux de Berlin écrivent que le Conseil National de la Courlande a décidé à l'unanimité de prier le kaiser d'accepter la couronne ducale en Courlande, et d'unir étroitement, le plus tôt possible, la Courlande à l'empire allemand, par la conclusion de conventions réglant les affaires militaires, les rapports douaniers, les services de transports et de communications par chemins de fer, la question des poids et mesures et autres.

La paix de la Roumanie

La paix définitive sera réglée le 25 mars

Bâle, 13 Mars.

On mande de Vienne :

Le *Pesti Hirlap* annonce que jusqu'ici les conférences de paix à Bucarest se sont déroulées sans incident notable, quoique les Roumains fassent une opposition assez énergique aux exigences économiques des empires centraux. On compte qu'il faudra plus de quatre ou cinq séances pour arriver à la conclusion de la paix, étant donné que les délégués roumains vont après chaque séance chercher des instructions à Jassy. On pense que le traité sera achevé vers le 25 mars.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 13 Mars.

La séance est ouverte à 3 heures 25, sous la présidence de **M. Monestier.**

La Chambre adopte sans débat le projet de loi relatif à l'interdiction d'abatage de l'olivier et les crédits pour permettre l'extension des services du commissariat des Transports maritimes et de la Marine marchande.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1918, des crédits provisoires concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils et applicables aux deuxième trimestre de 1918 : divers ministères, 10.250.780.402 francs; ministère de l'Armement et Fabrications de guerre, 556.935.010 francs.

M. Levasseur demande un relèvement des crédits de 5 millions pour subventionner les Fédérations de secours aux prisonniers de guerre.

M. Klotz propose une augmentation de crédit d'un million que M. Levasseur accepte. La Commission inscrit ces nouveaux crédits au chapitre qui concerne les prisonniers de guerre.

Au dépôt des isolés de Marseille

M. Grodet signale qu'au dépôt des isolés coloniaux de Marseille une surveillance serait nécessaire pour assurer une meilleure nourriture et le changement du linge de corps pour les militaires qui s'y trouvent.

M. Abrami. — Je me renseignerai dès ce soir et prendrai les sanctions nécessaires.

Les divers articles du projet sont adoptés.

Parlant sur l'ensemble, **M. Jobert** déclare que ses amis et lui voteront les crédits, afin qu'il ne soit pas dit que les socialistes unifiés aient retardé d'une minute l'heure de la victoire. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. Klotz serre la main à M. Jobert.

L'ensemble du projet est adopté par 470 voix contre 5 sur 475 votants.

Le régime de l'alcool

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi sur le régime de l'alcool.

M. Lefebvre du Prey constate que la question de l'alcool est envisagée de façons diverses par l'armée des consommateurs, par l'armée des producteurs et par le ministre des Finances. Le Parlement doit éviter, dans la solution du problème, tous excès et ne prendre que des mesures susceptibles de conjurer la crise alcoolique sans aller jusqu'à la suppression totale de l'alcool naturel ni de l'alcool industriel.

Un incident aux tribunes publiques

Une dame assise au premier rang d'une galerie interrompt en disant : « Je demande la parole. » Les députés font comme s'ils n'avaient pas entendu, mais la dame récidivant, les députés se tournent vers l'interruptrice. Riant, l'un d'eux propose : « Vous avez la parole », mais un de ses collègues réplique : « la comédie a assez duré ». Effectivement des huissiers invitent courtoisement la dame à sortir. Elle ne se fait aucunement prier.

La séance continue

La discussion du projet sur le régime de l'alcool n'a pas été interrompue. MM. Delplerre, Hubert-Rouger et Jean Durand prennent successivement la parole.

M. Klotz, parlant de sa place, se félicite de l'accord qui est intervenu lors de la rédaction de ce projet. La Chambre devra manifester son unanimité en votant le passage à la discussion des articles.

La discussion générale est close.

Le passage à la discussion des articles est voté à l'unanimité de 478 votants. (Applaudissements).

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi, 3 heures. La séance est levée à 6 heures.

Les Scandales

L'affaire Caillaux

Paris, 13 Mars.

L'*Heure* publie les deux notes suivantes, qui lui ont été remises par l'entourage de M. Joseph Caillaux. Voici la première :

On parle des nombreux interrogatoires qu'a subis M. Caillaux cette semaine et la semaine précédente. La vérité, c'est que l'ancien président du Conseil a passé plusieurs journées au Palais, uniquement occupé à dicter des réponses aux très volumineuses dépositions de M. Charles-Roux, premier secrétaire de l'ambassade de France à Rome, et du commandant Nobiemaire, attaché militaire à la même ambassade.

Si ce qui nous revient est exact, M. Caillaux aurait établi à l'aide des aveux contenus dans ces dépositions et des pièces qui y ont été jointes, que les informateurs de l'ambassade se recrutaient parmi les gens que l'on reproche à l'ancien président du Conseil d'avoir connus à Rome et qu'on engagea sans doute à entrer en relations avec lui pour le compromettre.

M. Caillaux aurait pu, en produisant des lettres en la possession de ses conseils, mettre ces personnages en contradiction avec eux-mêmes, les faire

---

Feuilleton du *Petit Provençal* du 14 Mars — 68 —

LE COMTE DE Monte-Cristo

DEUXIEME PARTIE

— Pauvre petit ! murmura Caderousse. Eh bien ! voilà encore une preuve de ce que je vous disais, monsieur l'abbé, que le bon Dieu n'était bon que pour les mauvais. Ah ! continua Caderousse avec de langage coloré des gens du Midi, le monde va de mal en pis, qu'il tombe donc du ciel deux jours de poudre et une heure de feu, et que tout soit dit !

— Vous paraissez aimer ce garçon de tout votre cœur, monsieur, demanda l'abbé.

— Oui, je l'aimais bien, dit Caderousse, quoique j'aie à me reprocher d'avoir un instant envié son bonheur. Mais depuis je vous le jure, foi de Caderousse, j'ai bien plaint son malheureux sort.

Il se fit un instant de silence pendant lequel le regard fixe de l'abbé ne cessa point un instant d'interroger la physionomie mobile de l'aubergiste.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

— Et vous l'avez connu, le pauvre petit ? continua Caderousse.

— J'ai été appelé à son lit de mort pour lui offrir les derniers secours de la religion, répondit l'abbé.

— Et de quoi est-il mort ? demanda Caderousse d'une voix étranglée.

— Et de quoi meurt-on en prison quand on y meurt à trente ans, si ce n'est de la prison elle-même ?

Caderousse essuya la sueur qui coulait de son front.

— Ce qu'il y a d'étrange dans tout cela, reprit l'abbé, c'est que Dantès à son lit de mort, sur le Christ dont il baisait les pieds, m'a toujours juré qu'il ignorait la véritable cause de sa captivité.

— C'est vrai, c'est vrai, murmura Caderousse, il ne pouvait pas le savoir ; non, monsieur l'abbé, il ne mentait pas, le pauvre petit.

— C'est ce qui fait qu'il m'a chargé d'éclaircir son malheur qu'il n'avait jamais pu éclaircir lui-même, et de réhabiliter sa mémoire, si cette mémoire avait reçu quelque souillure.

Et le visage de l'abbé, devenant de plus en plus fixe, dévora l'expression presque sombre qui apparut sur le visage de Caderousse.

— Un riche Anglais, continua l'abbé, son compagnon d'infortune, et qui sortit de prison, à la seconde Restauration, était possesseur d'un diamant d'une grande valeur. En sortant de prison, il voulut laisser à Dantès, qui, dans une maladie qu'il avait faite, l'avait soigné comme un frère, un témoignage de sa reconnaissance en lui laissant ce diamant. Dantès, au lieu de s'en servir pour séduire ses geôliers, qui d'ailleurs pouvaient le prendre et le trahir après, le conserva toujours précieusement pour le cas où il sortirait de prison ; car s'il sortait de prison, sa fortune était assurée par la vente seule de ce diamant.

— C'était donc, comme vous le dites, demanda Caderousse avec des yeux ardents, un diamant d'un grande valeur ?

— Tout est relatif, reprit l'abbé, d'une grande valeur pour Edmond ; ce diamant était estimé cinquante mille francs.

— Cinquante mille francs ! dit Caderousse; mais il était donc gros comme une noix ?

— Non, pas tout à fait, dit l'abbé, mais vous allez en juger vous-même, car je l'ai sur moi.

Caderousse sembla chercher sous les vêtements de l'abbé le dépôt dont il parlait.

L'abbé tira de sa poche une petite boîte de chagrin noir, l'ouvrit et fit briller aux yeux éblouis de Caderousse l'étincelante merveille montée sur une bague d'un admirable travail.

— Et cela vaut cinquante mille francs ?

— Sans la monture, qui est elle-même d'un certain prix, dit l'abbé.

Et il referma l'écrin, et remit dans sa poche le diamant qui continuait d'étinceler au fond de la pensée de Caderousse.

— Mais comment vous trouvez-vous avoir ce diamant en votre possession, monsieur l'abbé ? demanda Caderousse. Edmond vous a donc fait son héritier ?

— Non, mais son exécuteur testamentaire. « J'avais trois bons amis et une fiancée, m'a-t-il dit : tous quatre, j'en suis sûr, me regrettent amèrement : l'un de ces bons amis s'appelait Caderousse.

Caderousse frémit.

« — L'autre, continua l'abbé sans paraître s'apercevoir de l'émotion de Caderousse, l'autre s'appelait Danglars ; le troisième, a-t-il ajouté, bien que mon rival, m'aimait aussi.

Un sourire diabolique éclaira les traits de Caderousse, qui fit un mouvement pour interrompre l'abbé.

— Attendez, dit l'abbé, laissez-moi finir, et si vous avez quelque observation à me faire, vous me la ferez tout à l'heure. « L'autre, bien que mon rival, m'aimait aussi et s'appelait Fernand ; quant à ma fiancée, son nom était... » Je ne me rappelle plus le nom de la fiancée, dit l'abbé.

— Mercédès, dit Caderousse.

— Ah ! oui, c'est cela, reprit l'abbé avec un soupir étouffé, Mercédès.

— Eh bien ? demanda Caderousse.

— Donnez-moi une carafe d'eau, dit l'abbé.

Caderousse s'empressa d'obéir.

L'abbé remplit le verre et but quelques gorgées.

— Où en étions-nous ? demanda-t-il en posant son verre sur la table.

— La fiancée s'appelait Mercédès.

— Oui, c'est cela. « Vous irez à Marseille... » C'est toujours Dantès qui parle, comprenez-vous ?

— Parfaitement.

« — Vous vendrez ce diamant, vous ferez cinq parts, et vous les partagerez entre ces bons amis, les seuls êtres qui m'aient aimé sur la terre !

— Comment cinq parts ? dit Caderousse, vous ne m'avez donné que quatre personne.

— Parce que la cinquième est morte, à ce qu'on m'a dit... La cinquième était le père de Dantès.

— Hélas ! oui, dit Caderousse ému par les passions qui s'entre-choquaient en lui ; hélas ! oui, le pauvre homme, il est mort.

— J'ai appris cet événement à Marseille, répondit l'abbé en faisant un effort pour paraître indifférent, mais il y a si longtemps que cette mort est arrivée que je n'ai pu recueillir aucun détail... Sauriez-vous quelque chose de la fin de ce vieillard, vous ?

— Eh ! dit Caderousse, qui peut savoir cela mieux que moi ?... Je demeurais porte à porte avec le bonhomme... Eh ! mon Dieu ! oui : un an à peine après la disparition de son fils, il mourut, le pauvre vieillard !

— Mais, de quoi mourut-il ?

— Les médecins ont nommé sa maladie... une gastro-entérite, je crois ; ceux qui le connaissaient ont dit qu'il était mort de douleur... et moi, qui l'ai presque vu mourir, je dis qu'il est mort...

Caderousse s'arrêta.

— Mort de quoi ? reprit avec anxiété le prêtre.

— Eh bien ! mort de faim !

— De faim ? s'écria l'abbé bondissant sur son escabeau, de faim ! les plus vils animaux ne meurent pas de faim ! les chiens qui errent dans les rues trouvent une main compatissante qui leur jette un morceau de pain ; et un homme, un chrétien, est mort de faim au milieu d'autres hommes qui se disent chrétiens comme lui ! Impossible ! oh ! c'est impossible !

— J'ai dit ce que j'ai dit, reprit Caderousse.

— Et tu as tort, dit une voix dans l'escalier, de quoi te mêles-tu ?

Les deux hommes se retournèrent, et virent à travers les barres de la rampe la tête maladive de la Carconte ; elle s'était traînée jusque-là et écoutait la conversation, assise sur la dernière marche, la tête appuyée sur ses genoux.

— De quoi te mêles-tu toi-même, femme ? dit Caderousse. Monsieur demande des renseignements, la politesse veut que je les lui donne.

— Oui, mais la prudence veut que tu les lui refuses. Qui te dit dans quelle intention on veut te faire parler, imbécile ?

— Dans une excellente, madame, je vous en réponds, dit l'abbé. Votre mari n'a donc rien à craindre, pourvu qu'il réponde franchement.

— Rien à craindre, oui ! on commence par de belles promesse, puis on se contente, après, de dire qu'on n'a rien à craindre ; puis on s'en va sans rien tenir de ce qu'on a dit, et un beau matin le malheur tombe sur le pauvre monde sans que l'on sache d'où il vient.

— Soyez tranquille, bonne femme, le malheur ne vous viendra pas de mon côté, je vous en réponds.

La Carconte grommela quelques paroles qu'on ne put entendre, laissa retomber sur ses genoux sa tête un instant soulevée et continua de trembler la fièvre, laissant son mari libre de continuer la conversation, mais placée de manière à n'en pas perdre un mot.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Voir le film Monte-Cristo *dans les Cinémas passant les vues* Pathé frères.

se démentir et réduire de suite à néant les informations qu'ils avaient fournies à une autre ambassade, empressée de les recueillir.

Voici la seconde note :

Les incidents d'Italie qui ont fait le fond de l'accusation dirigée contre M. Caillaux, prennent une tournure tout à fait fâcheuse pour l'ambassade de France à Rome. L'ancien président du Conseil avait affirmé à la tribune — on s'en souvient — qu'il était victime d'une machination ourdie au palais Farnèse. A l'instruction, il aurait été à même de justifier ses dires, rien qu'en s'appuyant sur les dépositions des secrétaires d'ambassade et des attachés militaires.

Il résulterait de ces dépositions et de pièces y annexées que deux hommes, qu'on reprochait à M. Caillaux d'avoir connus, dont Brunicardi, n'auraient été autre chose que des informateurs de l'ambassade, jouant le rôle d'agents provocateurs et de délateurs en même temps.

M. Caillaux aurait demandé, paraît-il, à être immédiatement confronté avec le commandant Noblemaire. On lui aurait répondu que l'officier était malade. Il s'est trouvé assez bien portant pour être entendu avant-hier à nouveau par le capitaine Bouchardon. Il sera encore entendu aujourd'hui. Sa déposition était pourtant achevée, parachevée, mais on veut lui en faire faire une autre. Si on pouvait faire disparaître les pièces que l'attaché militaire à Rome a produites et qui, rapprochées de certains documents, sont accablantes pour l'ambassade !

Notules Marseillaises

L'Autonomie des Ports

La guerre a fait mieux comprendre l'utilité du rôle que jouent les ports dans la vie économique du pays. Ils sont en quelque sorte les régulateurs de la richesse nationale par les importations et les exportations qui se font surtout par leur organisme. C'est par eux, notamment, que, à cette période grave, le pays fait entrer les denrées indispensables que notre sol ne produit pas ou produit en quantités insuffisantes.

A la base de la vie nationale s'imposent des ports bien outillés, ainsi qu'une flotte organisée et d'un tonnage suffisant. L'essor économique que chaque Français souhaite pour notre pays, au lendemain de la guerre, exige que l'on se préoccupe d'un meilleur aménagement des ports. C'est l'un des buts que se propose l' « Association des Grands Ports Français » et comme moyen elle préconise l'autonomie au regard tout au moins de l'Administration.

Nous avons trop souvent ici protesté contre les lenteurs administratives — et notamment en ce qui concerne notre port — pour ne pas nous associer à ces conclusions. M. Chaumet, ancien ministre, qui parlait, avant-hier, sur ce sujet, à Marseille, après avoir parlé à Bordeaux, est bien placé pour conduire la lutte contre les bureaux.

Mais il ne faut pas que cette lutte ne soit faite que de paroles ! Marseille attend encore les décisions qui permettront son développement. L'aménagement de l'étang de Berre lui est nécessaire. C'est un des premiers résultats utiles que nous souhaitons enregistrer à l'actif de l'Association que préside le député de la Gironde.

Chronique Locale

La Température

Ciel nuageux, puis beau, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait à 7 heures du matin 10°2, à 1 heure de l'après-midi 12°7 et à 7 heures du soir 10°8. Minimum 4°2; maximum 15°8. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 764 m/m 9, 764 m/m 9 et 763 m/m 9. Un vent faible de Nord-Est, d'Oust-Sud-Ouest, puis de Nord-Ouest, a régné toute la journée.

M. le général Peillard procédera, samedi matin, dans la cour de la caserne d'Aurelles, à une importante remise de décorations, en présence d'un détachement de toutes les troupes de la garnison.

Recevront la croix de chevalier de la Légion d'honneur : MM. le capitaine Rey Joseph, du 2e zouaves, et le lieutenant Taxil, du 115e territorial.

Vingt-cinq médailles militaires et quatre Croix de guerre seront, en outre, remises à de glorieux titulaires.

Conseil de guerre. — Dans son audience d'hier, le 2e Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Arthaud, a rendu les jugements suivants :

Le sujet espagnol Jésus Montégudo, tint en présence de tirailleurs marocains, à la gare Saint-Charles, le 30 novembre dernier, des propos de nature à troubler leur esprit, celui de l'armée et de la population. Arrêté par un inspecteur de la police, il est traduit devant le Conseil qui le condamne à un an de prison et 1.000 fr. d'amende. Défenseur, Me Bertranon.

Insoumis du temps de paix, P..., originaire d'Ajaccio, garda le maquis pour se venger de l'assassin de son père, Sanguinetti, qui semait la terreur et avait tué ou tenté de tuer successivement quatorze personnes. Ayant découvert Sanguinetti, il le tua d'un coup de fusil mais ne se rendit pas à l'autorité militaire. Arrêté par la gendarmerie et comparaissant devant le Conseil de guerre, il ne s'entend condamner qu'à six mois de prison avec sursis après une adroite défense de Me Natalini.

A... B..., du 55e d'artillerie, a soustrait en décembre dernier, un colis sur les quais de la gare d'Orange et a été trouvé en possession d'un titre de permission fait de sa main. En raison de ses excellents états de service au front — il a été blessé et cité pour avoir défendu sa pièce à coups de mousqueton — le Conseil, lui accordant les circonstances atténuantes, ne le condamne qu'à un an de prison avec application de la loi de sursis. Défenseur, Me Marguerite Isnard.

Les obsèques de Mme Larrera de Morel, sœur de M. Fernand Bouisson, le sympathique député et commissaire à la Marine marchande, auront lieu aujourd'hui jeudi, à 9 heures 30. On se réunira à la gare Saint-Charles (côté rue Honnorat).

On ne doit pas nourrir les porcs avec du blé. — Un propriétaire de Brignoles, nommé Dudon, avait été condamné à 1 mois de prison avec sursis, et 300 francs d'amende, pour avoir donné 150 kilos de blé à ses pourceaux. Sur appel, la Cour d'Aix a confirmé, hier, le premier jugement et y a ajouté la peine accessoire de deux insertions dans des journaux de la région.

Trains de permissionnaires. — Les départs des trains de la gare Saint-Charles s'effectuent comme suit :

Direction de Lyon : 5 h. 35, 11 h. 35, 12 h. 50, 23 h. 25.
Direction de Nice : 5 h. 15, 16 h. 29.
Direction des Alpes : 5 h., 16 h. 05.
Les trains R. H., R. L. P. et R. N. L. sont exclusivement réservés aux permissionnaires.

Assistance aux familles nombreuses. — Les familles nombreuses assistées en vertu de la loi du 14 juillet 1913 sont informées que l'allocation du mois de mars sera payée aujourd'hui, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, rue Caisserie, 54, pour les assistées des 1er, 2e, 3e et 4e cantons et demain pour celles des 5e, 6e, 7e et 8e cantons.

Retraites Ouvrières. — Les assurés des retraites ouvrières et paysannes, nés pendant le mois de février, qui n'ont pas encore procédé à l'échange de leur carte annuelle, sont informés que le délai pour l'accomplissement de cette formalité *indispensable* arrive à expiration et qu'ils ont le plus grand intérêt à se présenter à la Mairie, 10, rue de la Loge, en vue d'effectuer le renouvellement annuel prescrit par la loi.

Le chèque volé fait pincer le voleur. — Dans la matinée d'avant-hier, le nommé Toselli Marius, demeurant rue Ferrari, 34, était arrêté par le sous-brigadier de paix Cazeaux Jean, au moment où, dans une banque, rue Paradis, il tentait d'encaisser un chèque de 4.500 francs au préjudice de la Société Provençale de Travaux Publics. Le chèque avait été volé la nuit précédente au cours d'un cambriolage.

Les écumeurs de trains. — Le service de la Sûreté a appréhendé, avant-hier, les frères G. et P. Alleman, âgés de 18 et 19 ans, demeurant boulevard Dahdah, accusés d'être les auteurs de vols dans les trains et les gares. Une perquisition opérée par M. Lenoël, sous-chef de la Sûreté, a amené la découverte d'une très grande quantité d'effets et objets militaires. Les deux frères ont été écroués.

Au Tribunal Correctionnel. — Dans le courant du mois de janvier dernier, plusieurs individus furent arrêtés comme étant les auteurs de vols commis à bord de diverses embarcations de plaisance du Port-Vieux. Hier, ils avaient à répondre devant le Tribunal correctionnel de cette série de vols. Après débats, le Tribunal a infligé aux prévenus les peines suivantes : Pascal Cécère et Jean Marra, 8 mois de prison chacun; Francesco F..., 3 mois de prison avec sursis. Joseph Cécère a été acquitté.

A la suite d'une perquisition opérée dans le bar du Centre, à l'Estaque, la police découvrit quatre caisses de savons provenant d'un vol commis au préjudice du P.-L.-M. La tenancière de ce bar, Henriette Merle, veuve Sinta, traduite, hier, pour ce fait, à l'audience correctionnelle, a été condamnée à quatre mois de prison.

Le 16 janvier dernier, Antonin Charpin et Modeste Manta furent surpris au moment où ils pêchaient à la dynamite dans les parages de Malmousque. Le Tribunal devant qui ils comparaissaient, a condamné les deux délinquants à trois mois de prison.

L'affaire des stupéfiants. — L'importante découverte de cocaïne que nous avons signalée hier, est suivie par la brigade mobile à laquelle, d'ailleurs, nous faisions allusion. Ce sont les inspecteurs Pomarola et Dumas qui, après une étroite surveillance sont parvenus à appréhender, cours Saint Louis, les deux individus trouvés en possession des trois kilos de la drogue et dont nous relations l'arrestation. Les trafiquants, Ferdinand Gardone, 32 ans, et Louis Plantier, 31 ans, tous deux commis en douane, employés dans une maison de commerce de notre ville, ont été déférés au Parquet.

Le service de la brigade mobile et M. Lenoël, sous-directeur de la Sûreté, qui l'on s'en souvient, avait arrêté deux jours avant, d'autres trafiquants, poursuivent leur enquête.

Les accidents. — Avant-hier soir, vers 8 heures et demie, le soldat Philippe Joseph, du 22e colonial, qui était monté sur la plateforme d'un tramway Joliette-Vauban, rue de la République, se pencha tellement au dehors que, près d'un refuge, il fut heurté par une voiture et tomba sur le sol, se blessant assez grièvement sur diverses parties du corps. Il reçut des soins à la pharmacie Fosse, puis il fut conduit à l'hôpital militaire.

Le même jour, vers 1 heure de l'après-midi, au Rond-Point du Prado, M. Faure-Fuynel, 26 ans, habitant boulevard Baille, 6, s'est fracturé la jambe droite en montant sur un tramway en marche. Il a été admis à la Conception.

Les vols. — La police a arrêté, avant-hier, les nommées Montel Germaine, 22 ans, commise, habitant rue de l'Ormeau, 9 ; Pellegrin Henriette, 30 ans, blanchisseuse, 17, rue Basse-Ferrari, et le soldat Lucchesi Marius, 22 ans, cuisinier à l'American-Park, tous trois inculpés de vols multiples s'élevant à plusieurs milliers de francs, au préjudice de M. Benvicassa Albert, commerçant, 13, rue de Rome, et de l'administration militaire. Des perquisitions fructueuses ont été faites aux domiciles des inculpés, qui ont été écroués. Une quatrième personne est impliquée dans les poursuites.

Petit chronique. — M. Martin a versé à la Caisse de retraites des Sapeurs-Pompiers, la somme de 50 fr., à la suite du feu de cheminée qui s'est déclaré dans son appartement, cours du Chapitre, 27, le 12 courant.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Canal de Marseille.* — Le chômage du canal ayant lieu du 18 au 22 mars courant inclus, les eaux seront remises en tête de la section, le 23 mars et il est probable que les prises seront alimentées dans la même journée.

Conseil des adjoints. — Il y a été question de la conférence relative au Syndicat des Palluds, des cartes d'alimentation qui devront prochainement être établies par les habitants, de diverses affaires du ressort du Comité des denrées et du magasin communal d'approvisionnement, de l'indemnité de vie chère à attribuer aux femmes de service de nos écoles publiques et de quelques mesures à prendre concernant le service de la police. La séance a été levée à midi.

Pommes de terre. — Les cultivateurs désireux d'avoir des pommes de terre pour semences peuvent trouver la quantité nécessaire à leurs besoins au Magasin municipal, qualité « fin de siècle », à 40 fr. les cent kilos. Pour les quantités supérieures, ils devront se faire inscrire à la Mairie.

Destruction des animaux nuisibles. — Des appâts empoisonnés pour la destruction des animaux nuisibles seront placés sur tous les points de la commune de Roquefort, du 15 mars au 15 avril 1918.

Cercle de l'Harmonie. — Assemblée générale samedi, 16 courant, à 8 h. 45 du soir. L'ordre du jour est affiché dans la salle de consommations.

La Relève des Ouvriers de Jeunes Classes mobilisés en Usine

Paris, 13 Mars.

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre a adressé à MM. les directeurs des établissements de l'artillerie, les directeurs des poudreries, les contrôleurs de la main-d'œuvre militaire, la circulaire suivante :

J'ai eu l'occasion d'affirmer à maintes reprises et notamment à la tribune de la Chambre des députés, le 1er février dernier, que la relève des ouvriers de jeunes classes mobilisés en usine se ferait classe par classe, dans chaque profession. Or, il m'est signalé qu'en exécution d'instructions antérieures, des ouvriers n'appartenant pas à la classe dont la relève générale est en cours, sont renvoyés à leurs dépôts d'affectation. Dans certains cas même, des ordres de relève auraient touché des ouvriers de classes relativement anciennes, ayant de nombreux mois de front, des blessures ou des charges de famille.

De pareilles mesures ne vont pas sans créer parmi les ouvriers de nos usines, si épris d'équité, un mécontentement qui est des plus préjudiciables au calme dans lequel doivent se poursuivre les travaux intéressant la défense nationale.

J'ai donc décidé qu'à l'avenir les seuls renvois aux dépôts d'affectation seraient ceux prononcés en exécution des dispositions portant relève générale d'une ou de plusieurs classes.

En dehors de ces cas, vous devrez dorénavant soumettre à mon examen toute proposition tendant au renvoi d'un ouvrier à son dépôt d'affectation.

Les militaires en surnombre seront dirigés sur les dépôts des métallurgies; il en sera de même de ceux qui pourront être remplacés par des ouvriers civils, des femmes ou des enfants dès que leur remplacement aura été assuré.

Les dépôts de métallurgistes examineront la valeur professionnelle de ces mobilisés et régleront leur affectation d'après le résultat de cet examen.

Toutes les instructions antérieures contraires aux présentes dispositions sont abrogées.

Un Drame conjugal à Trets

Aix, 13 Mars.

Le nommé Allary Louis-Sylvain, 33 ans, en permission à Trets, est inculpé d'homicide volontaire sur la personne de sa femme, la nommée Allary, de Trets, qui a été blessée, le 11 du courant, de plusieurs coups de revolver. M. le docteur Angirany, désigné comme médecin-légiste par M. le juge d'instruction d'Aix, s'est rendu sur les lieux pour établir un rapport médical sur la gravité des blessures.

Les époux Allary habitaient auparavant à Marseille, 33, rue de Crimée. C'est là que venant, en juillet dernier, en permission, Allary trouva sa femme en conversation criminelle, d'où instance en divorce. Le 11 du courant, il revenait de nouveau en permission et ne trouva plus personne à son domicile. Femme, enfant et mobilier, tout était déménagé. Il vint à Trets, où il trouva sa femme qui le narguait. Il tira alors sur elle plusieurs coups de revolver.

Allary est détenu à la maison d'arrêt d'Aix.

Mort d'une Centenaire

Vallon, 13 Mars.

Mercredi est décédée Mme veuve Dalgon, née Chante. Elle était née le 17 mars 1817, elle est donc morte à 101 ans moins cinq jours. Alitée depuis quelques jours seulement, cette centenaire avait joui d'une excellente santé et de toutes ses facultés, malgré un travail ininterrompu depuis plus de quatre-vingt dix ans. Aucune de ses facultés ne lui a fait défaut pendant son existence.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

CONCERTS CLASSIQUES. — Mme Croiza, de l'Opéra et de la Monnaie de Bruxelles se fera entendre dimanche au théâtre des Nations avec le maître Eugène Gigout. Location au bureau des Concerts Classiques, rue Montgrand.

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 15, *Werther*, avec Mlle Delphine Revertégat, MM. Lemaire, Figarella et Boudouresque. On terminera par *Maître Pathelin*.

THEATRE DU GYMNASE. — A 2 h. 30 et à 8 h. 30, l'immense succès *Le Coup de Jarnac*, avec Betty Daussmond.

VARIETES-CASINO. — A 2 h. 30 et à 8 h. 30, l'immense succès *La Demoiselle du Printemps*, la délicieuse opérette avec tous ses créateurs, ses quatre ballets, ses costumes et ses décors nouveaux.

CHATELET. — Aujourd'hui, en matinée et en soirée, relâche. Demain, reprise de la revue *Vite et Tout... en chantant*, avec les créateurs.

PALAIS DE CRISTAL. — A 8 h. 30, Dim et Mano, les Costos, trio Aliatar, Lou et Tony, Anderson, Marcelly, 2 Navarro's, Vincianos, etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Programme sensationnel, matinée et soirée : L'Ame du Bronze, Charlot, etc.

COMMUNICATIONS

Syndicat des métaux. — Ce soir, à 7 heures, réunion du Conseil, la présence de tous est indispensable. Questions très intéressantes.

Syndicat des Produits Chimiques. — Vendredi, 15 mars à 7 heures du soir, réunion du Conseil et de la Commission de contrôle, Bourse du Travail, salle des produits chimiques.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 13 Mars.

Communiqué officiel de l'armée d'Orient du 12 mars :

Plusieurs coups de main réussis ont été effectués par les troupes françaises au nord de Ljumnicu et, par les troupes serbes, vers Gradeschnitza. Plusieurs prisonniers bulgares ont été ramenés.

Les avions alliés ont exécuté de nombreux bombardements sur les établissements ennemis dans la région du Rupel et au nord de Monastir.

La Crise serbe

Les pourparlers pour la constitution du nouveau ministère

Corfou, 13 Mars.

Le prince héritier, après avoir reçu la démission du Cabinet Pachitch, a reçu en audience le président de la Scoupchtina, M. Bratchinati, pour conférer sur la situation parlementaire. M. Bratchinati a exposé son opinion et a prié le prince héritier de recevoir les chefs de partis, dans le but de délibérer sur la crise et sur la formation d'un Cabinet de coalition.

Le prince héritier a également reçu les chefs de partis et d'autres personnalités politiques influentes, M. Nicolas Pachitch et les membres de l'ancien ministère. Au cours des conseils qui ont été tenus, la formation d'un Cabinet de coalition s'est heurtée à des difficultés.

LA GUERRE AÉRIENNE

Le Raid sur Paris

La défense aérienne de la capitale

Paris, 13 Mars.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, M. J.-L. Dumesnil, a été entendu par la Commission du Budget d'abord, par la Commission de l'Armée ensuite, sur les moyens de défense pris pour protéger Paris et la banlieue contre les incursions aériennes.

Paris, 13 Mars.

La Commission sénatoriale de l'Armée a réélu, à l'unanimité, M. Paul Doumer, vice-président. La séance a été entièrement consacrée à l'examen de la défense aérienne de Paris. La Commission a décidé d'entendre d'urgence le président du Conseil, ministre de la Guerre, afin de s'entretenir avec lui des mesures auxquelles le gouvernement s'est arrêté.

Le Vote du Budget

Ceux qui n'ont pas voté les crédits

Paris, 13 Mars.

L'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils pour le deuxième trimestre de 1918 a été adopté, chiffres rectifiés, par 466 voix contre 5.

Les députés qui ont voté contre sont : MM. Alexandre Blanc, Gras, Brizon, Raffin-Dugens et Roux-Costadau.

La Session des Conseils généraux

Les causes de l'ajournement

Paris, 13 Mars.

L'ajournement de la première session ordinaire des Conseils généraux, annoncée ces jours derniers dans la presse, est dû aux causes suivantes :

Aux termes de la loi du 10 août 1917, cette session doit s'ouvrir le deuxième lundi de Pâques, c'est-à-dire, cette année, le 8 avril, et le préfet devrait distribuer au plus tard le 30 mars son rapport aux membres de l'assemblée ; or, l'exercice financier départemental se clôturant le 28 février, il ne paraît pas possible qu'entre cette date et le 30 mars, le trésorier payeur général soit en mesure de fournir au préfet la documentation nécessaire pour l'établissement de son compte administratif et du budget additionnel, et que le préfet ait le temps matériel de rédiger et de faire imprimer son rapport. Il a donc paru indispensable de demander au Parlement de reporter au lundi, 22 avril, la prochaine session des Conseils généraux.

La même situation s'est déjà produite en 1913, et la session d'avril a été ajournée par voie législative.

Le Ravitaillement et les Réquisitions

La Commission nommée par la Chambre se met à l'œuvre

Paris, 13 Mars.

La Commission du ravitaillement et des réquisitions nommée par la Chambre vient de constituer son bureau. M. Renard, seul candidat, a été élu président à l'unanimité ; MM. Guiraud, Bonnevay, Barthe et Galpin, vice-présidents.

Après échanges de vues, la Commission charge son bureau de lui présenter le programme d'étude qui sera examiné à la prochaine réunion et, immédiatement après, les ministres du Ravitaillement et des Travaux publics seront convoqués devant la Commission.

L'INDUSTRIE DE LA BISCUITERIE

Un arrêté du ministre du Ravitaillement institue une Commission de contrôle

Paris, 14 Mars, 2 h. 15.

Le *Journal Officiel* publie ce matin un arrêté du ministre du Ravitaillement instituant une Commission de contrôle de l'industrie de la biscuiterie :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué auprès du sous-secrétariat d'Etat du Ravitaillement une Commission appelée à délibérer sur les mesures intéressant l'industrie de la biscuiterie et veiller à leur exécution. A cet effet, cette Commission est chargée : 1° De recueillir, de la part des fabricants, la déclaration du stock de marchandise actuellement fabriquée, et de surveiller la vente et l'écoulement de ces stocks; 2° De recueillir, de la part de ces mêmes industriels, la déclaration des stocks de matière première existant dans les usines et d'en assurer la répartion et, éventuellement, de se procurer et de répartir de nouvelles matières premières nécessaires à la marche des usines; 3° De contrôler la fabrication de la biscuiterie et de veiller à ce que les usines ne travaillent qu'à une marche réduite de 50 % par rapport à leur fabrication à la date du 25 février 1918; 4° D'assurer, à des prix qui seront soumis à l'approbation du sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement, le placement des nouveaux produits fabriqués destinés à être vendus aux œuvres de guerre ou d'assistance, dont les besoins auront été portés à sa connaissance par l'administration.

ART. 2. — La Commission se compose, indépendamment des représentants de l'administration, de MM. Augier, président du Comité de défense de la biscuiterie; Estieu, vice-président du Comité de défense de la biscuiterie; Potin Julien, président de la Chambre syndicale de la biscuiterie française; Richard Georges, de la Maison Pernot; Paroneau, Plouvier, Dupuy, Fromy, Coyette, Laurous, Prévost, Mollet.

ART. 3. — La Commission de contrôle de l'industrie de la biscuiterie sera convoquée en réunion plénière par le sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement.

Communiqué officiel

Paris, 13 Mars.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Rien à signaler en dehors d'une activité d'artillerie marquée en Argonne et sur la rive droite de la Meuse.

AVIATION

Dans la journée du 12, un appareil allemand a été abattu et trois autres gravement endommagés sont tombés dans leurs lignes. Dans la journée du 11 mars, l'adjudant Garaud a abattu son dixième avion ennemi.

Communiqué anglais

13 Mars, 21 h. 30.

Un coup de main a été exécuté avec succès ce matin par des troupes anglaises, sur un point d'appui au sud-est du bois du Polygone. L'ennemi, qui a subi des pertes, a, en outre, laissé trente-sept prisonniers et trois mitrailleuses entre nos mains. Nous n'avons eu que des pertes très légères.

Un coup de main allemand a été repoussé avec pertes pour les assaillants au sud-est d'Armentières.

Grande activité de l'artillerie ennemie au cours de la journée, au nord de Lens et sur les deux rives du canal de La Bassée. Activité au sud de la route de Bapaume à Cambrai, ainsi que dans le secteur de la forêt de Shrewsbury, du bois du Polygone et de Passchendaele.

AVIATION. — Outre des raids signalés au communiqué d'hier soir, nos aviateurs ont effectué, dans la nuit du 11 au 12, des expéditions de bombardement au cours desquelles ils ont jeté plus de trois tonnes de projectiles sur les docks de Bruges. Ils sont tous rentrés indemnes.

La visibilité, qui s'est nettement améliorée hier soir, nous a permis de faire plus de réglage que ces jours derniers. Nos pilotes ont aussi exécuté de nombreuses reconnaissances et pris des clichés. Ils ont poursuivi leurs opérations de bombardement avec plus de vigueur encore que les jours précédents. Plus de treize tonnes et demie d'explosifs ont été jetées sur divers objectifs, parmi lesquels les voies de garage de Lens et de Bavai, entre Valenciennes et Maubeuge, sur de vastes dépôts de munitions au nord-est de Saint-Quentin et au sud de Douai, et sur des cantonnements à l'est de Lens.

Au cours des combats qui n'ont pas cessé de la journée, quatorze appareils allemands ont été abattus et huit autres contraints d'atterrir désemparés. Un ballon ennemi a été détruit. Six de nos aéroplanes ne sont pas rentrés.

Dans la nuit du 12 au 13, sept tonnes de projectiles ont été jetées sur des cantonnements entre Lille et Cambrai. Tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Dans l'après-midi du 13, nos escadrilles ont attaqué les usines de munitions et casernes de Fribourg (Allemagne). Tous nos appareils ont atteint leurs objectifs. Près d'une tonne d'explosifs a été jetée. Les autres détails ne sont pas encore parvenus.

Communiqué belge

Le Havre, 13 Mars.

Peu avant l'aube, après un bombardement violent, nos troupes ont pris pied dans les tranchées allemandes au sud-est de Lombaertzyde, ayant mis hors de combat tous les occupants de la tranchée de première ligne. Elles ont ensuite dépassé celle-ci et arrêté, dans un violent corps à corps, une contre-attaque ennemie débouchant de la deuxième ligne.

Actions d'artillerie sur tout le front, les 12 et 13 mars, violentes dans les régions de Nieuport et de Dixmude.

LES BUTS DE GUERRE DES ALLIÉS

Un Discours de M. Lloyd George

Londres, 13 Mars.

M. Lloyd George, parlant à l'assemblée annuelle du Conseil national des églises libres, au City-Temple, a dit qu'il est venu, non en ministre de la Couronne, mais en humble membre des églises libres, parler à ses coréligionnaires, dans une heure de grave importance pour la nation.

M. Lloyd George déclare qu'il n'y a pas l'ombre d'égoïsme dans les objectifs nationaux. Tous les chefs politiques de Grande-Bretagne, et M. Lloyd George lui-même, ont énuméré en quoi consistaient ces objectifs, à savoir : rétablir l'autorité du droit international, faire restituer les territoires conquis et jugulés et libérer du joug des despotes étrangers les populations opprimées d'Europe, d'Afrique, d'Asie et enfin de partout.

Notre but, par dessus tout, est de faire en sorte que la guerre soit, en toute certitude, traitée désormais comme un crime punissable par le droit des gens. Défaillir avant d'avoir pleinement atteint ce résultat, ce serait mettre en doute la justice du souverain maître de ce monde ; mais poursuivre la guerre une seule heure après que ces objectifs auront été atteints, ce serait abandonner le monde au pouvoir de l'esprit du mal.

Au début de cette année, dans la déclaration des objectifs alliés, dont tous les termes étaient soigneusement pesés, la Ligue des Nations a été explicitement mentionnée, mais la raison pour laquelle il n'en a pas été plus souvent question, c'est que l'exemple des bolcheviks enseigne que ce n'est pas en parlant seulement qu'on établira une véritable Ligue des Nations.

Personne n'a fait, au sujet de la Ligue des Nations, de discours plus éloquents que le kaiser. Ces discours ne contenaient pas un seul mot relatif à la restitution de la Belgique, pas une syllabe au sujet de la Lithuanie et de la Courlande, mais, en ce qui concerne la Ligue des Nations, le kaiser tenait un langage irréprochable.

Le kaiser a déclaré en même temps, non seulement : « J'accepte la Ligue des Nations, mais l'Allemagne est prête à en prendre la tête ».

Là encore on voit apparaître l'esprit de domination, le Sermon sur la montagne sert de gaine au poignard.

La Haute-Cour

M. Briand justifie les actes de M. Malvy

Paris, 13 Mars.

La Commission d'instruction de la Cour de justice a entendu le lieutenant Mariluier, M. Aristide Briand, et M. Charles Bernard, députés.

M. Briand a justifié les actes de M. Malvy, dont la politique pendant son passage au ministère, a été conforme aux vues du gouvernement. Il a déclaré, en outre, que l'ancien ministre de l'Intérieur avait toujours fait des efforts pour aplanir les conflits qui auraient pu se produire dans le monde syndicaliste et troubler le pays.

Le Monopole de l'Importation des Cafés

Les dispositions essentielles du projet

Paris, 13 Mars.

La Commission de législation fiscale, sur la proposition de M. Ernest Lafont, s'est prononcée en faveur de l'établissement du monopole de l'importation en France des cafés étrangers et coloniaux. Voici les dispositions essentielles du projet auquel la Commission a donné son adhésion :

A partir du 1er juillet 1918, l'importation en France des cafés étrangers et coloniaux destinés à la consommation, sera constitué en monopole de l'Etat. Continuera à être autorisée l'importation en France des cafés verts et torréfiés sous régime de douane, à la condition que ces cafés soient exclusivement réservés à la réexportation.

Le monopole des cafés est exploité par une administration placée sous l'autorité du ministre des Finances. Il est administré, sous l'autorité du ministre des Finances, par un directeur et un Conseil d'administration, dont les attributions respectives sont définies par la présente loi.

Le Conseil d'administration est composé de treize membres dont cinq sont nommés par décret, sur la proposition du ministre des Finances, et choisis dans le personnel des administrations publiques. Le Conseil d'administration émet un avis sur toutes les questions dont il est saisi par le ministre des Finances, ou par le directeur du monopole, et il statue définitivement sur toutes les matières dont la connaissance lui a été expressément déléguée par le ministre. Le directeur passe les marchés et traités, consent les transactions, suit les actions judiciaires, fait tous les actes conservatoires.

Le directeur et les chefs de services se réunissent périodiquement dans des conférences où sont examinées les affaires intéressant la marche du monopole. A ces conférences assisteront des délégués du personnel et des délégués de la Chambre de Commerce, soit de Paris, s'il s'agit de la conférence centrale, soit de la Chambre de Commerce de la circonscription dans laquelle est installé l'établissement.

L'administrationu du monopole reprendra les stocks existants chez les négociants importateurs et qui auront fait l'objet de la déclaration prévue par le décret du 21 décembre 1917. Cette reprise sera obligatoire s'il s'agit de cafés acquittés et, à la volonté du négociant, s'il s'agit de cafés sous régime de douane. Cette reprise se fera au cours de fin décembre 1917.

Toute importation en France de cafés étrangers ou coloniaux en fraude du monopole, et en contravention de la présente loi, sera passible d'une peine de 1.000 à 10.000 fr., sans préjudice de la confiscation des produits importés, qui devra être prononcée. L'art. 363, sera applicable.

LA PAIX GERMANO-RUSSE

Les Troupes allemandes à Odessa

Bâle, 13 Mars.

On mande de Berlin :

Les troupes allemandes sont entrées à Odessa.

COLLISION EN MÉDITERRANÉE

Un Torpilleur coulé

Paris, 13 Mars.

A la suite d'une collision avec un vapeur anglais, le petit torpilleur n° 333 a coulé le 12 mars, à 5 heures, en Méditerranée occidentale. L'équipage au complet a été recueilli par un autre torpilleur et débarqué à Bizerte.

Paris, 13 Mars.

Le petit torpilleur 333 qui vient d'être coulé dans une collision avec un vapeur anglais, avait été lancé en 1906. Il avait 101 tonneaux de déplacement, 40m 22 de longueur, 4m 40 de largeur et 2m 56 de tirant d'eau à l'arrière. Il était armée de deux canons de 37m/m et de trois tubes lance-torpille aériens. Ses machines avaient une puissance normale de 1.000 chevaux et une puissance maximum de 2.000 chevaux. Sa vitesse maximum était de 27 nœuds. Son équipage comprenait 1 officier et 22 hommes.

La Guerre sous-marine

Le mouvement des ports français

Paris, 13 Mars.

Relevé hebdomadaire des mouvements dans les ports français pour la semaine finissant le 9 mars à minuit :

Entrées, 887 ; sorties, 1.031.

Navires de commerce français coulés par des sous-marins ou des minues : de 1.500 tonneaux brut et au-dessus, 0 ; au-dessous de 1.600 tonneaux brut, 4 ;

Navires de commerce français attaqués sans succès par des sous-marins, 4. Bateaux de pêche français coulés, 0.

Le mouvement des ports italiens

Rome, 13 Mars.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 9 mars à minuit, 430 navires marchands de toutes nationalités, d'un tonnage brut de 338.480 tonnes sont entrés dans les ports italiens ; 391 d'un tonnage brut de 322.705 tonnes en sont sortis sans tenir compte des barques de pêches et de petit cabotage. Les pertes de navires italiens sur toutes les mers, ont été de deux steamers de plus de 1.500 tonnes, d'un au-dessous et de deux petits voiliers. Un steamer a été attaqué sans résultat.

LES INSTRUCTIONS EN COURS

Paris, 13 Mars.

Max Raymond, inculpé d'une escroquerie de 720.000 francs, avec Paul Comby, au préjudice de M. Ponroy, industriel à Orléans, après avoir assisté à des remises de pièces dans le cabinet du lieutenant Jousselin, a été conduit cet après-midi devant M. Diès. Il a été confronté avec M. Pressard, administrateur des établissements Ponroy, lequel a confirmé une partie des allégations de l'inculpé, qui soutient n'avoir reçu de M. Ponroy qu'une simple commandite, sans avoir eu à exercer de chantage.

L'affaire Suzy Depsy-Tremblez

Paris, 13 Mars.

Le capitaine Ladoux, dont le témoignage fut invoqué par l'inculpé Brodier, dans l'affaire Suzy-Depsy-Tremblez, a été entendu par le lieutenant Gazier. Il a confirmé tous les dires de son ancien agent, qui a rendu de grands services en Suisse, et dont l'honorabilité ne fut jamais mise en doute par ses chefs.

Les détails qu'a fournis Brodier dans un précédent interrogatoire sur ses missions avec Jay, ont été reconnus exacts. Le défenseur de l'inculpé a décidé de déposer une demande de liberté provisoire.

L'affaire Turmel

Paris, 13 Mars.

M. Turmel a été interrogé aujourd'hui par le capitaine Mangin-Bocquet, qui a donné connaissance à l'inculpé des renseignements reçus d'Italie et d'Espagne, en réponse aux commissions rogatoires qu'il avait envoyées dans ces deux pays. Il est dit dans ces documents que, contrairement aux assertions de M. Turmel, les deux négociants mis en cause, MM. Abadal, de Barcelone et Della Torre, n'ont versé aucune somme d'argent au député français pour sa commission dans un marché de mulets, cette affaire n'ayant jamais abouti, M. Turmel n'en soutient pas moins avoir reçu d'eux 350.000 francs. Son interrogatoire se poursuivra demain.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 13 Mars.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Pendant la journée d'hier, des détachements ennemis, bivouaquant sur le versant nord du col della Berretta, ont été atteints par nos feux et des groupes d'explorateurs ont été mis en fuite à l'est du mont Cristallo, au sud du Stelvio, dans la région du Tonale, et à l'est du lac de Garde.

Dans la vallée de l'Astico, nos patrouilles ont obligé des patrouilles ennemies à se retirer. Près de Fener, des explorateurs français ont infligé des pertes à un poste avancé ennemi.

Les deux artilleries qui ont employé des actions modérées sur tout le front, ont été plus actives le long de la Piave. Nos rafales ont battu des troupes et des charrois ennemis en mouvement au sud de Noventa, et ont causé des dégâts dans les ouvrages de la zone du littoral.

L'activité aérienne dans la plaine a été notable sur les premières lignes et sur les arrières immédiats. Pendant la journée, des dépôts ennemis ont été battus par les hydravions de la marine royale et, pendant la nuit, nos dirigeables ont bombardé les champs d'aviation ennemis.

Un avion ennemi a été abattu par un de nos aviateurs. Il est tombé sur la rive droite de la Piave.

Au Ministère de la Guerre

Paris, 13 Mars.

En l'absence de M. Clemenceau, M. Nail est chargé de l'intérim du ministère de la Guerre.

Le lieutenant-colonel d'artillerie territoriale Pujo, du 4e régiment d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et désigné pour faire fonctions de sous-directeur du service automobile et du train des équipages militaires.

Bulletin Financier

Paris, 13 Mars. — L'activité de notre marché sem